

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° 2026 / 014

L'an deux mil vingt-six, le 12 février à vingt heures et trente minutes.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
 Sur la convocation du 06 février 2026, affichée le 06 février 2026, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

	Convocation du 06/02/2026	Affichage du 06/02/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
				15	12	15	P. GOURLAND
MEMBRES		GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah		Présente	
		CHEVALIER Christine	Présent	POINT Patrick		Présent	
		GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme		Présent	
		GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert			Pouvoir L.JEANDIN
		LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic		Présent	
		REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne			Pouvoir J.DEAL
		ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny		Présent	
		THEVENARD Thomas	Pouvoir F. ROUGEOT	Contre :	08	Abstention :	Pour : 07
OBJET	DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE L'ATELIER MUNICIPAL DIT « LE TINAILLER »						

M Le Maire de Lugny,

CONSIDERANT les articles L1311-1, L2122-22, L2241-1 et L2241-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
 M Le Maire, rappelle aux élus, la demande de M et Mme NAUDOU et de Mme COTTIN concernant leur projet de déplacer
 et d'agrandir l'actuelle boulangerie sur une parcelle communale située rue de la Folie et cadastrée AB368.

M Le Maire rappelle que si une commune souhaite procéder à la vente d'un bien de son domaine public, elle doit
 respecter deux étapes :

- au préalable, procéder à la désaffectation de ce bien : le bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du
 public (la désaffectation est un acte qui constate la déchéance de l'intérêt public du bien) ;

- et prendre une délibération de déclassement du domaine public de ce bien : le bien est extrait du domaine public,
 seulement à compter de l'intervention de la délibération constatant le déclassement.

Une fois dans le domaine privé, l'aliénation du bien devient envisageable.

Ce rappel étant fait, M Le Maire demande à l'assemblée leur position sur leur accord et la mise en place de la procédure
 de vente de cette partie de l'atelier municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

N'APPROUVE PAS la demande de M Le Maire, à savoir :

- **PROCEDER** à la désaffectation de ce bien situé rue de la Folie et cadastrée AB368,
 (une fois la désaffectation établie, une délibération de déclassement du domaine public de ce bien sera proposée à
 l'assemblée) ainsi une fois dans le domaine privé, l'aliénation de ce bien deviendra envisageable.

Fait à Lugny,
 Les jours mois et an sus-dits
 Certifié conforme,
 Le Maire, Le Secrétaire de Séance
G.GALÉA P.GOURLAND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

**DELIBERATION N° 2026 / 013
RENDUE NON EXECUTOIRE
PAR LA PREFECTURE
(élu en conflit d'intérêt)**

L'an deux mil vingt-six, le 12 février à vingt heures et trente minutes.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.

Sur la convocation du 06 Février 2026, affichée le 06 Février 2026, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du 06/02/2026	Affichage du 06/02/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	12	15	P.GOURLAND
MEMBRES	GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah		Présente	
	CHEVALIER Christine	Présent	POINT Patrick		Présent	
	GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme		Présent	
	GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert			Pouvoir L. JEANDIN
	LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic		Présent	
	REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne			Pouvoir J.DEAL
	ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny		Présent	
	THEVENARD Thomas	Pouvoir T.THEVENARD		Contre : 07	Abstention : 01	Pour : 07
OBJET	PROJET MAISON DE SANTÉ					

M Le Maire de Lugny,

Après avoir entendu l'exposé de M Le Maire, relatif au projet d'agrandissement de la maison de santé, M Le Maire, demande autorisation à l'assemblée afin de lancer l'opération d'agrandissement de la maison de santé, il demande l'autorisation pour :

- **SOLLICITER**, à ce titre, les subventions auprès des organismes suivants :
 - La DETR auprès de la Préfecture
 - L'ARS,
 - Le Département de Saône et Loire,
 - La Région,
 - Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.
- **ENTAMER** les négociations d'achat avec l'OPAC de Saône et Loire, de la maison jouxtant la maison de santé afin de pouvoir agrandir la maison de santé,
- **FAIRE PROCÉDER** à un chiffrage de l'ensemble des travaux,
- **DEMANDER** auprès du CRCA des propositions de prêts couvrant l'intégralité du projet,
- **AUTORISE** M Le Maire à lancer le projet et à signer tout document s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Fait à Lugny,

Les jours mois et an sus-dits

Certifié conforme,

Le Maire,
G.GALÉA

Le Secrétaire de Séance,
P.GOURLAND

